

Libourne et Libournais

ENVIRONNEMENT

La forêt de la Double, devenue propriété publique, va renaître

Linda Douifi, l.douifi@sudouest.fr



La forêt de la Double compte beaucoup de chênes pédonculés ainsi que des pins maritimes.

La Communauté d'agglomération du Libournais est devenue propriétaire de parcelles. Elle devra préserver la biodiversité

Que va faire la Communauté d'agglomération du Libournais (Cali) de cette forêt de la Double, tombée dans son escarcelle en 2020 ? Quel que soit son choix, l'Office national des forêts sera son interlocuteur privilégié. « C'est inscrit dans le code forestier. Toute gestion de forêt publique doit nous être confiée », explique Ludovic Patte, technicien forêt, responsable de l'unité territoriale Dordogne-centre Gironde.

Cet établissement public a livré aux élus communautaires « un document d'aménagement », validé et voté lors du Conseil de février 2024. On y apprend que l'ONF compte planter et vendre du bois et que des cheminements destinés aux promeneurs vont aussi voir le jour. La principale difficulté étant que toutes ces parcelles ne sont pas contiguës. La Cali se retrouve ainsi propriétaires de parcelles plus ou moins disséminées.

Des arbres jeunes

Avant de lancer quelque projet, la Cali a d'abord dû dresser, en lien avec l'ONF, un état des lieux. « Nous n'avions pas d'expertise au départ, on a donc sollicité l'ONF pour nous estimer la valeur du foncier qui, on le savait, ne vaut pas grand-chose », relate David Redon, vice-président au patrimoine culturel et naturel, à la filière bois et à la gestion de la forêt de la Double. Le montant de la transaction en témoigne puisque l'intercommunalité a déboursé moins de 500 000 euros, soit un peu moins de 2 000 euros l'hectare. La valorisation de la forêt passe essentiellement par les arbres. On y retrouve plutôt des arbres jeunes, du chêne pédonculé, des pins maritimes, du tremble, des acacias qui « n'ont pas vraiment pris » ainsi que de l'eucalyptus qui a dépassé sa date de maturité. « On va couper les eucalyptus et acacias dès cette année », indique l'élu.

Dans le cadre de sa mission, l'ONF a établi et présenté un plan de gestion sur vingt ans. « Chaque année, il y aura un programme de coupe et des travaux proposés pour des raisons sanitaires, de sécurisation... Nous proposons et c'est le propriétaire qui décide en fonction des choix politiques », explique Ludovic Patte. À charge ensuite pour l'ONF d'appliquer les choix votés, même s'il y a aussi un côté réglementaire. « Nous sommes garants de la limite et de l'application d'une gestion durable » En gros, les élus peuvent légalement décaler, notamment pour des raisons financières, les propositions de l'ONF d'un à cinq ans mais, à terme, celles-ci s'imposent.

« Certaines essences ne sont plus adaptées à l'échelle de la forêt. Il faut anticiper cet élément-là »

Bois et énergie

Certains types d'arbres seront remplacés par d'autres. « Le changement climatique change notre façon de faire. Certaines essences ne sont plus adaptées à l'échelle de la forêt. Il faut anticiper cet élément-là. » L'ONF prévoit de récolter 420 m³ par an, dont 218 m³ de bois énergie. Soit une recette estimée, toujours en moyenne, à 8 860 euros par an. La non-rentabilité est actée, et même assumée. « Sur vingt ans, on prévoit un déficit annuel de 2 000 euros environ », précise David Redon. L'ONF, de son côté, se rémunère par une petite commission sur le bois extrait. Ludovic Patte a par ailleurs bien conscience que le regard aussi a évolué. « Les gens ne voient plus la forêt comme il y a cinquante ans, c'est l'aspect récréatif qui a pris le dessus. Il faut expliquer pourquoi on coupe des arbres et faire de la pédagogie sur la gestion forestière. »

Outre un volet production, trois missions s'imposent aux forêts domaniales : un intérêt public, une vocation à accueillir le public mais aussi des travaux autour de la biodiversité. Huit mares et six ruisseaux ont ainsi été identifiés et feront l'objet d'études environnementales. Les feuillus seront conservés et valorisés, tout comme les lagunes et zones humides. Des arbres morts seront conservés ainsi que des arbres creux et ceux avec nids. Un îlot de sénescence devrait également voir le jour, soit un site sur lequel on laisse les arbres vieillir, sans coupe sauf pour l'entretien.

Un sentier d'interprétation, intitulé « Demain : la double », a également été inauguré jeudi 13 juin (lire ci-contre). Une piste de randonnée est aussi en cours de création. « Il y a un chemin déjà esquissé qu'on va faire valider. Il y a un cours d'eau à traverser, de la signalisation et un fléchage à installer. Il reste quelques difficultés car certaines parties passent par des propriétés privées mais ça sera assumé », indique David Redon. Avec pourquoi pas des gestes artistiques à découvrir tout du long. Restera aussi à préserver les usages, ceux des promeneurs, des chasseurs, des palombières... Une chose est sûre : la forêt de la Double reprend vie.

Publié le 26/06/2024 – Sud-Ouest – Linda Douifi